

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 3 juin 2003 à 18h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



Présidence : M. DEROBERT Michel, *élu président*

Présents : M. ALBERTO Pierre
M. BAUMGARTNER Andréas
Mme BOADA Anne
M. BUCHETTI Pierre-Antoine
M. COLARUSSO Alessandro
Mme EPARS Françoise
M. FEYER Georg
Mme GOBBI Eve
M. GRAND René
M. GUEX Jean-Pierre
M. LAGRANGE Philippe
Mme PORCHET Arlette
M. REINMANN Bruno
M. RYCHNER Georges
M. STALDER Michel

Assistent : Mme HUMBERT Yvonne, maire
M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des conseils municipaux
2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge
3. Election du Bureau du Conseil municipal : président, vice-président et secrétaire
Immédiatement après son élection, le président reçoit le serment du doyen d'âge
4. Nomination des membres aux diverses commissions, ainsi que des présidents et vice-présidents de celles-ci
5. Allocution du (de la) président(e) du Conseil municipal
6. Allocution du maire et communication des délégations de compétences aux adjoints



M. ALBERTO, à qui échoit l'honneur et le plaisir, en qualité de doyen d'âge, d'ouvrir la première séance de cette nouvelle législature souhaite, en priorité, féliciter Mme le Maire et ses adjoints pour leur brillante élection. Il remercie également tous les membres de ce Conseil municipal pour leur engagement nouveau ou renouvelé.

Il aspire à ce que notre commune passe quatre années heureuses et que tous les projets en cours et nouveaux trouvent une heureuse réalisation.

1. LECTURE DE L'ARRÊTÉ DU CONSEIL D'ÉTAT VALIDANT LES ÉLECTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

M. ALBERTO donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections municipales du 30 mars 2003.

2. PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ENTRE LES MAINS DU DOYEN D'ÂGE

M. ALBERTO demande aux conseillers municipaux de se lever et de répondre, à l'appel de leur nom et après lecture du texte de la prestation de serment, par *Je le jure* ou *Je le promets*.

Il est pris acte de chaque serment.

3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL : PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE IMMEDIATEMENT APRES SON ÉLECTION, LE PRÉSIDENT REÇOIT LE SERMENT DU DOYEN D'ÂGE

L'Association libérale (ALG) propose M. DEROBERT à la présidence. M. Michel STALDER est proposé à la vice-présidence par le Groupe pour les intérêts de Genthod (GIG), la fraction radicale présente Mme PORCHET au titre de secrétaire.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité (15 voix), moins l'abstention de la personne concernée, et sont nommés :

Président	:	Michel DEROBERT
Vice-président	:	Michel STALDER
Secrétaire	:	Arlette PORCHET

M. DEROBERT, immédiatement après son élection, reçoit le serment du doyen d'âge.

4. NOMINATION DES MEMBRES AUX DIVERSES COMMISSIONS, AINSI QUE DES PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS DE CELLES-CI

Selon une entente entre les différents groupes politiques, la composition des commissions sera constituée de sept personnes.

Pour ce qui est de la commission des finances, l'ALG propose que 8 personnes puissent y siéger.

Mise aux voix cette proposition est acceptée par 8 voix, 4 oppositions et 2 absentions

La nomination de Mme CADEI, pas officiellement membre du Conseil municipal, au sein des différentes commissions est validée sous-réserve de la confirmation de son élection par le Conseil d'Etat.

Tous les membres des commissions ont été élus à l'unanimité (16 voix).

BATIMENTS

Président : Georges RYCHNER
Vice-président : Georg FEYER
Membres : Pierre-Antoine BUCHETTI
Michel DEROBERT
Eve GOBBI
Philippe LAGRANGE
Michel STALDER

SECURITE PUBLIQUE

Président : Andréas BAUMGARTNER
Vice-présidente : Françoise EPARS
Membres : Pierre ALBERTO
Pierre-Antoine BUCHETTI
Georg FEYER
René GRAND
Bruno REINMANN

SCOLAIRE & BIBLIOTHEQUE

Présidente : Arlette PORCHET
Vice-présidente : Geneviève CADEI
Membres : Pierre ALBERTO
Anne BOADA
Alessandro COLARUSSO
Françoise EPARS
Bruno REINMANN

CULTURE, SPORTS & LOISIRS

Président : Jean-Pierre GUEx
Vice-président : Pierre ALBERTO
Membres : Anne BOADA
Pierre-Antoine BUCHETTI
Alessandro COLARUSSO
Françoise EPARS
Eve GOBBI

AFFAIRES SOCIALES & NATURALISATIONS

Présidente : Anne BOADA
Vice-présidente : Arlette PORCHET
Membres : Alessandro COLARUSSO
Françoise EPARS
Eve GOBBI
Jean-Pierre GUEX
Georges RYCHNER

GENIE CIVIL

Président : Michel STALDER
Vice-président : Andréas BAUMGARTNER
Membres : Pierre-Antoine BUCHETTI
Georg FEYER
René GRAND
Bruno REINMANN
Georges RYCHNER

ENVIRONNEMENT

Président : Georg FEYER
Vice-président : Philippe LAGRANGE
Membres : Andréas BAUMGARTNER
Geneviève CADEI
Jean-Pierre GUEX
Arlette PORCHET
Georges RYCHNER

FINANCES

Président : René GRAND
Vice-président : Bruno REINMANN
Membres : Geneviève CADEI
Alessandro COLARUSSO
Michel DEROBERT
Philippe LAGRANGE
Arlette PORCHET
Michel STALDER

TAXATION

Présidente : Yvonne HUMBERT
Membres : Joël SCHMULOWITZ
Gérald MOTTIER

RECLAMATION

Proposition au Conseil d'Etat

Président : René GRAND
Vice-présidente : Eve GOBBI
Membres : Michel DEROBERT
Arlette PORCHET

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Présidente : Eve GOBBI
Vice-président : Michel DEROBERT
Membres : Anne BOADA
Geneviève CADEI
Jean-Pierre GUEX
Philippe LAGRANGE
Arlette PORCHET

COMMISSION CONSULTATIVE GICORD

Membre : Andréas BAUMGARTNER

Elu par 9 voix, M. GUEX, également candidat, ayant obtenu 5 voix.

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA DECHETTERIE

Membres : Georg FEYER
Arlette PORCHET
Georges RYCHNER

Elus à l'unanimité.

5. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

*Madame le maire,
Messieurs les adjoints,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,*

Tout d'abord je voudrais vous remercier de m'avoir élu à la présidence du Conseil municipal. J'espère que vous ne regretterez pas ce choix. En tout cas j'essaierai de me montrer digne de votre confiance lorsque je présiderai vos débats pendant ces douze prochains mois.

Ces débats, je les souhaite aussi constructifs qu'au cours des deux législatures durant lesquelles j'ai eu l'honneur de siéger dans ce Conseil. A Genthod, nous avons une double chance (mais chacun sait que la chance est souvent quelque chose qui se mérite) :

- *La première est de compter plusieurs partis, il existe par conséquent entre nous une*

concurrence au niveau des idées ;

- *notre seconde chance c'est d'avoir su préserver une certaine culture du dialogue, si bien que cette concurrence n'a pas débouché sur de vaines polémiques mais a presque toujours pris la forme d'une émulation saine et stimulante.*

J'espère que nous saurons garder cette culture du dialogue. Pour moi elle a une valeur inestimable. Premièrement, parce qu'elle rend nos travaux agréables. Mais c'est aussi grâce à elle que les anciens parviennent à convaincre de nouveaux candidats de valeur à rejoindre nos rangs. Ceci me donne l'occasion de souhaiter la bienvenue à nos sept nouveaux collègues. Il y a longtemps que le renouvellement de ce Conseil n'a pas été aussi important (même si certains « nouveaux » ne le sont pas tant que cela, puisqu'ils sont en réalité des revenants : bienvenue aussi aux revenants).

Avoir une culture du dialogue ne veut bien entendu pas dire que nous soyons toujours obligés d'être d'accord sur tout et je me réjouis déjà de nos discussions à venir.

Au cours de la dernière législature, ce Conseil a fait avancer un certain nombre de dossiers, tandis que d'autres n'ont peut-être pas progressé aussi vite que nous l'aurions souhaité. Une chose, en tout cas, a progressé très rapidement depuis quatre ans : ce sont les dépenses communales. Elles ont augmenté à peu près trois fois plus vite que l'indice du coût de la vie multiplié par l'augmentation de la population.

Ceci était possible (même si ce n'était pas forcément très raisonnable) aussi longtemps que l'argent affluait dans les caisses. Mais il y a de fortes chances que cette manne diminue. C'est pourquoi nous devons sans doute (ré)-apprendre à faire des choix. Ici comme partout, il y a des choses qui sont nécessaires et il en est d'autres qui sont agréables à avoir mais dont on peut se priver sans dommage. Je pense que nous serons amenés d'avantage que par le passé à nous fixer des priorités et à faire preuve d'esprit critique face aux devis qui nous sont présentés par nos mandataires et par nos fournisseurs.

Ces dernières années, on a beaucoup accusé certains grands chefs d'entreprises de n'avoir pas respecté les principes de bonne gouvernance (un néologisme qui est devenu très à la mode). Souvent, ces critiques étaient d'ailleurs parfaitement fondées.

Mais je ne suis pas certain que le secteur public soit toujours lui-même un modèle en matière de bonne gouvernance. Car il est plus facile de dépenser l'argent des contribuables que le sien propre. Et ce n'est pas parce que, dans une commune, tout se fait à une toute petite échelle que la gestion doit être moins rigoureuse.

Si je peux me permettre de formuler deux vœux en ce début de législature, c'est, premièrement, que nous fassions enfin démarrer le projet qui nous tient tous à cœur au centre du village, dépenser moins ne veut pas dire ne plus investir. Mon second vœu serait que nous sachions nous remettre en question. Le but n'est évidemment pas de réinventer la roue, mais simplement que nous nous interroguions sur certains automatismes ou procédures qui ne sont pas toujours optimales. Parfois, peut-être, cet examen nous amènera à la conclusion que tout est parfait et ce sera tant mieux. Mais il nous conduira peut-être aussi à découvrir, dans certains cas, qu'il est possible de faire plus avec moins.

Faire plus avec moins, voilà un principe que nous serions bien avisés d'adopter comme ligne de conduite pour les quatre années à venir.

Je vous remercie.

(Applaudissements nourris)

6. ALLOCUTION DU MAIRE ET COMMUNICATION DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES AUX ADJOINTS

*Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Messieurs les adjoints,*

A nouveau, nous voici face à une nouvelle législature avec en mémoire tout ce qui fut entrepris, tout ce qui doit se poursuivre et tous les projets que nous aimerions mener à bon port. Notre société se transforme, les habitudes et le style de vie changent, nous devons nous adapter avec sagesse et aller au-devant de ces changements.

Nos programmes, présentés à la population lors de la campagne électorale, reflétaient ces différentes facettes. Je dois relever qu'à certaines nuances près, ils se ressemblaient. Ce qui signifie que nos objectifs ne divergent pas, que nous sommes proches de la population gentousienne et que nous sommes tous, ici élus, au service de notre commune pour son bien-être et pour lui offrir un cadre de vie agréable. Ce que beaucoup apprécient grandement tout en espérant que celui-ci se maintiendra encore longtemps. Diderot écrivait : « L'homme le plus heureux est celui qui fait le bonheur d'un plus grand nombre d'autres ».

Chacun d'entre vous vient de recevoir la loi sur l'administration des communes qui régit les compétences de chacun. Lisez très attentivement l'article 29, titre I, chapitre 4, qui détermine clairement votre rôle de conseiller municipal, puis vous lirez tout aussi attentivement les articles concernant les compétences de l'Exécutif (article 48, titre III, chapitre 2).

Nous possédons chacun des droits mais aussi des devoirs, ne l'oublions pas. Et pour que notre société fonctionne, le respect des uns et des autres est de mise ainsi que le respect des tâches attribuées à chacun. Le dialogue doit être constant et chacun doit pouvoir s'exprimer librement. Toutefois, j'aimerais aussi vous rappeler le devoir de discrétion que vous devez respecter pour certains sujets délicats, ceci dans l'intérêt général.

Certains d'entre vous, lors de nos séances du Conseil municipal, ont avancé de nouvelles formules au niveau de leurs interventions. Il faut savoir que celles-ci ne figurent pas dans le règlement du Conseil municipal dont vous venez de recevoir un exemplaire. Soit vous respectez le Règlement tel qu'il se présente, soit vous y proposez les changements désirés qui devront être acceptés par la majorité de ce Conseil puis ratifiés par le Conseil d'Etat.

Plusieurs conseillers municipaux avaient émis le désir de ne plus poursuivre leur mandat, j'aimerais les remercier et leur dire combien j'ai apprécié leur engagement et le plaisir que j'ai eu à travailler avec eux dans une ambiance sérieuse et sereine tout en sachant introduire ici et là une pointe d'humour. Je me permets de les citer et de leur rendre hommage pour leur fidèle et efficace contribution à notre commune :

*Sophie FIRMENICH élue en 1992, en 1995 et 1999
Elisabeth STALDER élue en 1992, en 1995 et 1999*

Michel BARDE élu en 1992, en 1995 et 1999

Charles KOHLER élu en 1987, en 1992, en 1995 et 1999. Merci Charles pour toutes ces années !

Marcel KRAMER élu en 1992, en 1995 et 1999

Antonio LEMBO élu en 1995 et 1999

Robert QUIQUEREZ élu en 1992, en 1995 et 1999

Quant aux nouveaux élus, je leur souhaite la bienvenue parmi nous. Vous allez découvrir le fonctionnement d'une commune, faire la connaissance des employés qui mettent beaucoup de cœur à leur ouvrage et vous rendre compte que rien n'est simple et que le « Y'a qu'à » n'est pas une solution applicable. Vous ressentirez aussi des moments de joie et de complicité en découvrant le Gentousien qui ne ressemble pas tout à fait à un Belleviste ni à un Versoisien, mais qui possède son côté râleur comme tout bon Genevois, qui est très attaché à sa commune même si elle garde encore son côté campagnard, qui est reconnaissant, certains d'entre eux fort disponibles d'autres trop discrets. Le Gentousien est difficile à remuer, il aime son petit confort bien à lui. Aux côtés des vieux Gentousiens, vous côtoierez les nouveaux, ils sont pires que les anciens et défendent avec ardeur notre petite commune et ses espaces verts, ils sont parfois même un peu extrêmes dans leurs propos. Ils sont Gentousiens et le font sentir.

En conclusion, j'aimerais vous dédier cette pensée qui m'est parvenue récemment dans un courrier : « La Politique, science ou art de conduire les affaires publiques, est un outil au service de notre démocratie ».

Aimons notre pays, aimons Genthod !

(Salve d'applaudissements)

Mme le maire informe le Conseil municipal de la délégation des compétences de l'Exécutif :

Yvonne HUMBERT, maire	Administration Aménagement du territoire Environnement Cimetière Sécurité publique
Joël SCHMULOWITZ, adjoint	Génie civil Affaires sociales et naturalisations Culture, sports et loisirs
Gérald MOTTIER, adjoint	Bâtiments Finances Scolaire et bibliothèque

Mme Humbert termine en indiquant quelques dates à retenir :

Mardi 10 juin à 18h30

Commission des bâtiments

Mardi 10 juin à 20h30	Commission scolaire et bibliothèque
Mercredi 11 juin à 18h30	Commission du génie civil
Jeudi 26 juin à 18h30	Commission du génie civil
Vendredi 13 juin	Nuit de la chauve-souris dès 20h00 à la salle communale Plus de cent personnes sont d'ores et déjà inscrites
Mardi 24 juin à 20h30	Conseil municipal
Vendredi 27 juin dès 18h00	Fête des promotions – derrière l'école

Mme le maire remercie l'assemblée de son attention et la convie, à l'issue de la séance, à venir prendre une petite collation dans la salle des commissions.

Vu l'absence à l'ordre du jour de propositions et divers, M. GUEx indique que le GIG se permettra d'écrire au président du Conseil municipal concernant la fixation de la date de la prestation de serment intervenue le 3 juin et non le 2 juin comme prévu par un arrêté du Conseil d'Etat.

La séance est levée à 19h15.

La secrétaire
Arlette PORCHET

Le président
Michel DEROBERT